

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs
de
mécanismes à levier en forme d'arceau,
originaires de la République populaire de Chine

(Règlementation antidumping)

En application du règlement d'exécution (UE) n° 796/2012 (JO L 238/2012), les importations de mécanismes à levier en forme d'arceau, originaires de la République populaire de Chine, sont soumises à un droit antidumping définitif.

La société chinoise Dongguan Nanzha Leco Stationary (code additionnel TARIC A729), qui bénéficie actuellement d'un taux de droit antidumping individuel de 27,1 % a informé la Commission de son changement de nom. La nouvelle raison sociale de la société est DongGuan Humen Nanzha World Wide Stationery Mfg. Co. Ltd.

Après avoir examiné les conséquences éventuelles de ce changement, la Commission confirme, conformément aux avis publiés au JO 2017/C101 du 31/03/2017, le droit pour cette société de continuer à bénéficier du même taux de droit antidumping individuel, avec l'utilisation du même code additionnel TARIC.